Docusign Envelope ID: AB73B126-A3FC-42A0-8A54-DE7561276430

AB.SALSA
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 725 route d'Ourches
26120 LA BAUME CORNILLANE

LISTE DES SOUSCRIPTEURS A LA CONSTITUTION

Capital social : 50 000 euros
Répartis en 50 000 actions ordinaires
D'une valeur de 1 euro chacune

Droits sociaux en numéraire : 50 000
Libérés à concurrence de 100 %

Répartition des droits sociaux de numéraire

Nom ou dénomination	Droits sociaux souscrits	Nominal des droits sociaux souscrits	Montant des versements
Société SoGé Invest	50 000	50 000	50 000
Total des actions souscrites.	**50 000**		
Total du montant de ces actions		**50 000**	
Total des versements effectués			**50 000**

Le présent état constatant la souscription de 50 000 droits sociaux de la société par actions simplifiée AB.SALSA, ainsi que le versement de 100 % du montant nominal desdites actions, soit la somme de 50 000 euros, est certifié exact, sincère et véritable par les fondateurs de la société.

Fait à LA BAUME CORNILLANE
Le 1er Septembre 2025

La Société SoGé Invest
Représentée par M. Géry CHAUDY

DocuSigned by:
CHAUDY Géry
5ED91D5786B740D...

Docusign Envelope ID: AB73B126-A3FC-42A0-8A54-DE7561276430

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le Présent Acte a été signé par voie électronique, via la plateforme de signature électronique DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Signataires sont convenues de signer électroniquement le présent Acte conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service DocuSign (www.docusign.com), les Signataires s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent Acte par le service DocuSign (www.docusign.com).

Chacun des Signataires reconnaît et accepte que la signature électronique du présent document par DocuSign correspond à un degré de fiabilité suffisant pour identifier son signataire et garantir son lien avec le document auquel sa signature est attachée et est établie et conservée de manière à satisfaire aux exigences de durabilité et d'intégrité conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Chacun des Signataires reconnaît et accepte que la copie électronique fournie par DocuSign du présent document et de l'ensemble des informations y afférent permet de satisfaire aux exigences de durabilité et d'intégrité au sens des dispositions de l'article 1379 du Code civil.

Chacun des Signataires reconnaît et accepte que l'horodatage du présent acte et des signatures électroniques, lui est opposable et que celui-ci fera foi entre elles.

Chacun des Signataires reconnaît et accepte expressément que la signature électronique du présent document par la plateforme DocuSign et que toute copie électronique ainsi réalisée sera valable et opposable à son égard et à l'égard des autres Signataires.

Le présent article constitue une convention de preuve conformément à l'article 1368 du Code civil.

DS
LG